

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 78 (1969)
Heft: 3

Rubrik: La parole à l'Association suisse des aides-soignants et aides-soignantes qualifiés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

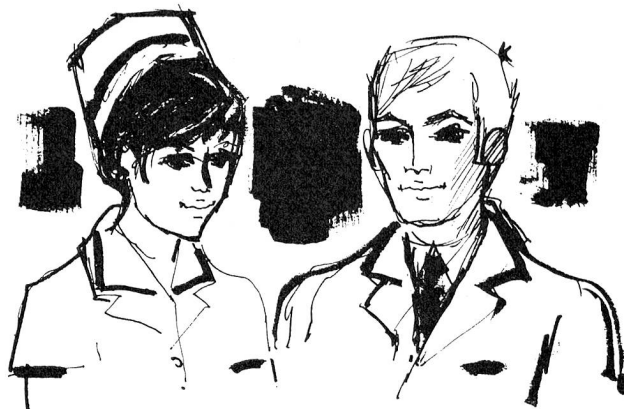
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La parole à l'Association suisse des aides-soignants et aides-soignantes qualifiés



Le perfectionnement de la formation des aides-soignantes

Un cours de perfectionnement organisé à l'intention des aides-soignantes et aides-soignants d'ores et déjà en activité, a eu lieu à l'Hôpital des Bourgeois de Bâle au mois de janvier dernier. Il s'agit du deuxième du genre, le premier s'étant déroulé il y a un an. D'une durée de 3 jours, ce deuxième cours a connu un succès particulièrement vif.

- *Cela fait du bien, dit une participante, d'apprendre de nouveau quelque chose, sinon on demeure au stade où l'on se trouvait lors des examens! Un tel cours élargit nos horizons!*
- On recueille 1000 idées nouvelles pour son travail quotidien, dit un autre.
- *Et l'on apprend beaucoup, non seulement pour sa profession, mais pour soi personnellement...*

Ce dernier cours de perfectionnement, en effet, a fourni la preuve évidente que la profession d'aide-soignant et d'aide-soignante présente encore de nombreuses possibilités de développement.

Pendant ces trois journées d'études, participants et participantes ont fait ailleurs qu'au lit du patient l'expérience de ce que peuvent être la santé et la maladie. Ils ont vu s'ouvrir des portes que beaucoup avaient certainement franchies déjà souvent sans toutefois s'être rendu compte que ces portes donnent accès à des domaines dont la connaissance ne peut qu'être utile aux patients.

Les principaux thèmes figurant au programme de ces journées avaient trait aux problèmes psychologiques et d'éthique que pose le travail quotidien, aux rapports patient-soignant, à la collaboration au sein de l'équipe soignante. Ils firent

notamment l'objet d'exposés et de discussions.

Il fut question aussi des relations humaines à l'hôpital et dans les homes pour personnes âgées, de la responsabilité professionnelle et de la manière de surmonter ses difficultés personnelles. Quelques conférences traitant de la maladie et de la réintégration présentaient un intérêt particulièrement grand pour les soins pratiques à donner aux patients, ainsi: «*Le chemin qui mène à l'infarctus du cœur*», «*L'enfant mongoloïde*», «*Réadaptation des paraplégiques et des tétraplégiques*», «*Conseils pour diabétiques*», «*L'ergothérapie dans le home pour malades chroniques*», «*La vérité au lit du malade, du point de vue du médecin*». Les aides-soignantes et les aides-soignants qui occupent des postes à responsabilités ont fréquemment à résoudre de nombreux problèmes d'organisation et d'ordre psychologique se rapportant à la collaboration avec les infirmières, les élèves et le personnel médical auxiliaire. C'est pourquoi, le programme du cours de perfectionnement comportait également des exposés ayant trait à l'établissement de rapports, aux critères relatifs à la surveillance et à l'estimation des élèves, à la méthodique, aux problèmes psychologiques concernant la direction de collaborateurs subalternes. Il fut aussi question de domaines ne se rapportant qu'indirectement aux soins aux malades, ainsi l'activité de l'inspecteur des denrées alimentaires, des services que peuvent rendre dans un grand établissement hospitalier une lessiverie centrale et une station d'incinération des ordures. A titre d'exemple, le programme d'une journée se déroulait sous le titre: «*Santé, notre bien le plus précieux*». Ce thème fut développé par un médecin, des infirmières, et un conférencier venu de l'extérieur. Mais qu'est-ce que la santé? a-t-on tout d'abord demandé, au début de la leçon réservée à l'étude de la santé dans les soins infirmiers. La santé, répond-on alors, n'est pas seulement l'absence de

maladie ou d'infirmité, mais comme l'a formulé l'Organisation mondiale de la Santé un «état de complet bien-être physique, mental et social». Questions et réponses ont fait ressortir les facteurs ayant une influence sur la santé et les mesures à prendre pour demeurer soi-même en bonne santé. Et l'application de ces mesures ne représentent-elles pas une obligation incombant à chacun d'entre nous?

Toujours selon la définition de l'Organisation mondiale de la Santé, il appartient aux soignants de maintenir la vie, d'alléger les souffrances et de promouvoir la santé. Comment se comportent l'infirmière, l'aide-soignante, vis-à-vis d'un patient paralysé que son affection rend dépendant du personnel soignant? Dans un tel cas, il convient de considérer l'être humain dans son intégrité et de préserver de toute atteinte le petit reste de santé que ce malade a sans nul doute conservé dans telle ou telle partie de son corps, en détournant l'attention du patient de sa maladie et en l'attirant sur la santé qu'il a conservée.

A l'échelle gouvernementale, maintenir et promouvoir la santé sont aussi l'affaire des autorités de l'Etat. A l'échelle mondiale, celle de l'Organisation mondiale de la Santé. Toutefois, les efforts de ces derniers ne serviraient à rien si chacun, dans sa sphère personnelle n'y participe pas lui aussi, si dans les homes et les hôpitaux, les infirmières et les aides-soignantes ne remplissent pas la tâche qui leur incombe dans ce sens. Une tâche de caractère social importante surtout auprès des malades chroniques et des personnes âgées, car ces patients ont souvent perdu tout espoir de guérison. Cette tâche devient spécialement difficile lorsqu'il n'est plus possible de faire appel à la compréhension d'un patient. L'aide-soignante doit sans cesse tenter de convaincre son malade que la santé qu'il a encore, même réduite, est précieuse et doit être préservée. Après des débuts souvent pénibles et douloureux,

arrive le moment où le patient éprouve personnellement de la joie à se mouvoir. Il recommence lente-

ment à s'intéresser à nouveau à quelque chose, effectue un travail, participe à l'ergothérapie. Il se sent

ainsi redevenu un membre utile à la société, malgré sa maladie ou son handicap.

Nouvelles de l'Association

Dans sa séance du 5 mars 1969, le Comité central a décidé de créer les sections de Bâle, Berne, Neuchâtel et Zurich au cours de la première quinzaine de mai.

A ce propos, la Commission de fondation du canton de Neuchâtel a le plaisir d'annoncer que l'Assemblée constitutive de sa section aura lieu le jeudi 8 mai à 20 h 30, à l'auditorium de l'Hôpital des Cadolles, 2000 Neuchâ-

tel. Le corps médical de la région y est cordialement invité.

Prière d'adresser les communications destinées à être publiées dans la Revue *La Croix-Rouge suisse*, ainsi que les montants des abonnements à cette dernière à *Mlle Ruth Kæchlin*, Home pour personnes âgées, Schönenegg, Seftigenstrasse 111, 3007 Berne, six semaines avant la date de parution du prochain numéro.

Merci aux membres qui nous ont déjà versé leur cotisation pour l'année 1969 et à ceux qui s'en acquitteront prochainement. Ne manquez également pas de communiquer vos changements d'adresse à notre caissier central, *M. Hs. Gysin*, Beichlenstrasse 2, 3550 Langnau. Ce faisant, vous faciliteriez notre travail et serez régulièrement tenus au courant des événements intéressant notre Association.

Commission médicale suisse de premiers secours et de sauvetage

Le point sur son activité en 1969

Tout au long de l'année 1969, la Commission a poursuivi les efforts visant à *introduire un enseignement des premiers secours* dans les classes du degré supérieur. La sous-commission chargée de l'étude de ce problème particulier a tenu cinq séances en vue de préparer la vaste campagne de propagande prévue pour le printemps 1969. Une brochure qui contiendra toutes les données relatives à cet enseignement (directives pour l'organisation des cours, programme des cours, etc.) est actuellement en travail.

La distribution d'un *clignotant pour cas d'urgence destiné aux automobiles de médecins* a commencé au mois de septembre. La rapide réalisation de ce postulat a été rendue possible grâce à l'appui financier accordé pour les travaux préparatoires par une entreprise de l'industrie chimique et une bonne collaboration avec le Secrétariat général de la Fédération suisse des Médecins, l'entreprise de construction et la

Division de Police du Département fédéral de Justice et Police. Les clignotants ont fait l'objet de quelque 300 essais en hiver 1967/68 et en été 1968, le Conseil fédéral approuvait leur introduction. Jusqu'à mi-décembre, 500 médecins avaient déjà demandé à l'obtenir.

Le *certificat pour cas urgents* a connu une large diffusion. Dans le cadre d'une nouvelle action de propagande, 40 000 exemplaires de ce document ont été délivrés dans le courant de l'automne dernier. Une fois de plus, il a été fait appel au concours de tous les pharmaciens et de tous les droguistes et la Suva s'est chargée de l'envoi de lettres de propagande aux entreprises qui lui sont subordonnées. A titre d'essai, le certificat pour cas urgents a également été distribué dans deux écoles de recrues. Depuis l'époque de son lancement, il en a été délivré au total 700 000 exemplaires.

La Commission médicale s'occupe intensément et en collaboration aussi

avec la Commission technique de l'Interassociation de sauvetage, de l'élaboration de *directives concernant les pharmacies d'automobiles*. Une étude approfondie de la question a mis en évidence qu'il convient de distinguer trois catégories:

1. *La pharmacie d'automobile permettant à chacun de donner les premiers soins,*
2. *La trousse pour médecins qui ne bénéficient pas d'une formation spécifique en matière de premiers secours,*
3. *La trousse des médecins pour cas urgents, bénéficiant d'une formation spéciale en matière de réanimation.*

Les médecins qui ont suivi le cours complet concernant les secours pour cas urgents modernes (cours pour l'instruction des médecins pour les cas urgents) mis au point par la Commission médicale, devraient également avoir en tout temps sous la